

Administration et Rédaction
18, GRANDRUE
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois	4 —	7 —
Six mois	6 50	13 —
Un an	12 —	25 —

O. I. X. + M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES ET RÉCLAMES
Agence de publicité
HAASENSTRIM ET VOGLER

FRIBOURG

PRIX D'INSERTION

Années	10 ans	15 ans
LA LIGNE	10 cent	15 cent

Canton, 15 cent. 10 cent
Suisse, 20 » — »
Étranger, 25 » — »

Saint Luc

Nouvelles du jour

Hier jeudi, le Reichstag allemand a commencé le grand débat en deuxième lecture du projet de tarif douanier.

A M. de Bülow, chancelier de l'Empire, revenait l'honneur de l'ouverture des feux. Ce général parlementaire a procédé avec calme, prudence, déployant ses grandes lignes, comme pour une formidable bataille, suivant la tactique militaire des temps passés.

Son exposé ne fait que redire les arguments que la presse officieuse a avancés déjà, mais ils n'avaient pas encore été présentés avec autant de système et d'ampleur. Il s'est attaché à établir l'équilibre entre ces trois forces nationales : l'agriculture, l'industrie et le commerce. Il faut que l'agriculture obtienne une protection plus efficace. En même temps, il faut non seulement conserver à l'industrie allemande, qui a atteint un haut point de développement, le marché indigène, mais aussi le marché étranger en cherchant à élargir le plus possible ses débouchés. On servira ainsi également les intérêts du commerce. La conclusion de traités de commerce à longue échéance est désirable pour l'industrie, le commerce et l'agriculture, et sur la base d'une entière réciprocité et de la sauvegarde des intérêts du pays.

Le projet de tarif actuel, aux yeux de M. de Bülow, a toutes les qualités. Il présente une plus grande spécialisation, qui doit fournir une arme plus efficace pour les négociations en vue des traités de commerce. Il présente également des positions plus élevées pour les articles les plus importants au point de vue de la politique commerciale. Ces élévations offrent un moyen suffisant pour négocier avec les pays ayant des traités avec l'Allemagne. Les gouvernements confédérés, a affirmé M. de Bülow, dans leur grande majorité, considèrent comme injustifiées les craintes exprimées à propos des taxes minima du projet. Celles-ci sont calculées de façon à sauvegarder les intérêts de l'agriculture, tout en rendant possible la conclusion des traités de commerce à longue échéance. Ce qui importe pour les gouvernements confédérés, c'est l'intérêt général national. On ne peut reprocher au projet de manquer de bienveillance à l'égard de l'agriculture. Les gouvernements confédérés ne trouvent pas justifiées les craintes qu'on a exprimées au sujet du renchérissement de la vie pour l'ouvrier ; ils ne prêteront jamais la main à ce qui pourrait porter préjudice à d'autres classes de la population.

M. de Bülow a plaidé encore longuement la cause des traités de commerce à longue échéance. Il a montré combien l'agriculture est intéressée à ce que l'industrie puisse écouler ses produits. Il s'est appuyé sur les gouvernements confédérés pour faire le procès des revendications agrariennes. Les gouvernements confédérés estiment que l'extension ou l'élévation des droits minima que demandent les agrariens rendraient impossible la négociation de traités de commerce, car, sur ce point, les gouvernements confédérés sont allés jusqu'à une limite qu'ils ne sauraient dépasser. Plusieurs groupes ont, du reste, éprouvé quelque hésitation, lorsqu'il s'est agi d'inscrire les droits minima dans le tarif. Le Chancelier a déclaré que, pour son compte, il avait défendu ces droits, parce qu'il estimait que l'agriculture avait besoin de cette protection.

M. de Bülow a affirmé que les droits sur les produits industriels, comparés aux droits sur les produits agricoles, n'avaient pas été élevés trop haut. Il fallait les modifier pour tenir compte

des changements survenus depuis la négociation des derniers traités de commerce.

M. de Bülow a terminé en disant que, si le projet était repoussé, le gouvernement serait forcé, ou bien de renouveler les traités de commerce actuellement en vigueur, ou de conclure de nouveaux traités sur la base des anciens tarifs. « Dans ce dernier cas également, le gouvernement fera pour le mieux. Mais il est douteux qu'il arrive, en ce qui concerne l'agriculture surtout, à des résultats aussi satisfaisants que sur la base du projet de tarif actuel. »

Cet avis à l'adresse des agrariens a été suivi d'une péroraison pathétique, où le Chancelier a fait appel au patriotisme du Reichstag, invitant tous les groupes — ceci visait l'obstruction annoncée par les socialistes — à laisser les délibérations suivre leur cours sans interruption et sans obstacle. « Agir autrement, a-t-il dit, ce serait mettre la cognée à la racine du parlementarisme, car la question est de celles qui doivent être étudiées avec une entière objectivité et un grand sérieux. »

Peut-on n'être pas sérieux ou pas objectif dans un Parlement allemand ?

Ces soupçons n'a pas effrayé M. Getheïn, de l'Association libérale, qui a fait une vive critique du projet de tarif douanier, parce qu'il amènera les autres Etats à élever aussi leurs droits. M. Getheïn n'est pas ému de compassion pour l'agriculture, et prétend que, si elle traverse une crise, c'est parce que les agriculteurs ne comprennent pas l'économie rurale.

Cela est bientôt dit, et voilà déjà un Allemand en flagrant délit de non-objectivité.

M. de Kardorff, du parti de l'Empire, a protesté, au nom de son parti, contre les paroles de M. Getheïn, et il a déclaré que son groupe s'en tiendrait aux propositions de la Commission.

On le savait d'avance, car le parti de l'Empire est un troupeau de brebis fidèles.

Dès le retour annoncé des généraux boers en Angleterre, M. Chamberlain aura une nouvelle conférence avec eux, au cours de laquelle la question d'un emprunt sera examinée.

On se rappelle qu'à la dernière conférence il ne fut pas question d'un emprunt supplémentaire au don de trois millions de livres sterling que les conditions de paix accordaient aux Boers.

Les généraux boers n'ont même pas la question d'un emprunt nouveau, parce que M. Chamberlain avait formellement repoussé toute discussion des conditions de paix.

Il est de toute évidence maintenant qu'un malentendu surgit au sujet de l'interprétation des termes du traité. Les trois millions ont été employés par les autorités britanniques pour payer les bons de réquisitions donnés par le gouvernement boer et même par le gouvernement britannique. Or, il est certain que l'Angleterre aurait été forcée de payer ces sommes d'après les règles les plus élémentaires du droit international, qui veut qu'on indemnise les particuliers lésés par les réquisitions d'une armée en campagne.

La vérité paraît être que ces trois millions ne seront d'aucune aide à la classe la plus pauvre des fermiers boers.

Il est donc probable que le gouvernement anglais sera obligé d'examiner de nouveau la question d'une indemnité. M. Chamberlain a dû laisser entendre aux généraux boers qu'il était prêt à examiner la question de l'emprunt promis par les termes du traité de paix, c'est-à-dire de discuter au fond la portée financière du traité.

Nous avons annoncé déjà la manifestation de l'épiscopat français en faveur des Congrégations. Ce document porte en réalité le titre de : « Pétition à MM. les sénateurs et députés en faveur de la demande d'autorisation faite par les Congrégations. » Le document est parvenu hier jeudi à chacun des destinataires ; il porte la signature de six cardinaux français et de 63 archevêques et évêques.

Les journaux ministériels déclarent que cette démarche est anticoncordataire. Quand les évêques se taisaient, les mêmes journaux se servaient de ce silence pour affirmer que les évêques approuvaient secrètement les mesures prises contre les Congrégations.

Hier matin, jeudi, la fin de la grève des mineurs de Pensylvanie a été proclamée officiellement. Le travail reprendra dans deux ou trois jours.

Il en était temps. Les familles des mineurs souffraient de la faim, et la population pauvre des grandes villes américaines, manquant de combustible, voyait arriver avec terreur les rigueurs de l'hiver.

Nous ne savons pas encore quelles concessions ont été faites de part et d'autre. Les mineurs réclamaient une augmentation de paye et la reconnaissance par les patrons des Syndicats ouvriers, avec lesquels les directeurs de mines n'avaient jamais voulu traiter jusqu'ici.

La nouvelle donnée par l'Agence Havas de l'adhésion des Syndicats « jaunes » à la grève des mineurs français est exagérée, sinon tout à fait fautive.

On avait inexactement interprété les déclarations faites à la réunion de Bruay (Nord), par un des « jaunes » nommé Lecomte.

Les « jaunes » pactisent si peu avec les « rouges » qu'ils continuent d'être maltraités par ces derniers. Dans le seul arrondissement de Valenciennes, sur 22 présidents de Syndicats jaunes, 18 ont dû s'aller à la suite des horions qu'ils ont reçus.

La Gazette de Francfort publie une dépêche annonçant que le général colombien Fernandez aurait fait prisonnier M. Marroquin, président de la Colombie, et se serait proclamé dictateur.

Revue suisse

La physionomie de la campagne électorale. — L'attitude générale du parti radical. — Tentative d'écroulement de la minorité conservatrice dans la Haute-Argovie bernoise.

Le calme apparent qui règne ne fait pas prévoir, pour le moment, une journée électorale bien agitée. Le 26 octobre n'est pas appelé à marquer le point de départ d'une ère nouvelle dans les annales du Parlement fédéral. Tout annonce, au contraire, que le Conseil national futur ressemblera étonnamment à l'assemblée défunte, malgré les vingt têtes nouvelles que lui apporte le flot de la population acérée.

Il n'existe nulle part un courant assez prononcé pour déterminer une révolution de palais. Les électeurs radicaux eux-mêmes sont devenus les gens les plus conservateurs du monde. Ils redoutent tout brusque changement et n'aiment pas à être dérangés dans leurs douces habitudes. En fait de programme, ils se contentent de la portion congrue que leur a servie le Comité central. Quant aux personnes, plus elles sont bourgeoisement pacifiques, plus elles plaisent à la masse électorale.

Bien entendu, le parti radical cherche partout à tirer la couverture de son côté. Il ne consent à des concessions que lorsqu'il ne peut pas faire autrement. La proportionnelle volontaire dont il avait la bouche pleine pendant la campagne de la double

initiative devient lettre morte dans les arrondissements où la majorité radicale se sent assez forte. Alors elle repousse hautement tout compromis. Ce qui se passe dans la Haute-Argovie bernoise, par exemple, nous fournit un échantillon de cet esprit incorrigible.

Lorsque les conservateurs de cet arrondissement avaient le vent dans leurs voiles, grâce à la popularité croissante de M. Dürrenmatt, le parti radical eut recours à une manœuvre qui lui a souvent réussi. Il créa une diversion dans le camp conservateur lui-même et offrit la candidature à M. Steinhauer, qui consentit à se laisser porter contre le chef de son parti. Les conservateurs divisés perdirent la bataille, et M. Steinhauer fut censé représenter au Conseil national une minorité qui ne voulait pas de lui.

Aujourd'hui, M. Steinhauer démissionne. Par qui va-t-on le remplacer ? Son siège devrait, n'est-ce pas, revenir à un représentant de la Volkspartei. Eh bien non, les meneurs du parti radical n'entendent pas même garder les apparences d'une concession, si dérisoire fût-elle. Le Comité radical de la Haute-Argovie, après avoir pourvu de politiciens radicaux les autres sièges de l'arrondissement, s'est dit tout à coup qu'il convenait de faire une part à l'agriculture. Il a donc désigné pour le siège restant un agrarien — radical naturellement — en la personne de M. Michel Hofer, à Alchenfluh, et c'est avec cette procédure connue de fil blanc qu'il dépoûille la minorité conservatrice du seul siège qu'elle était censée détenir.

Cependant, il paraît qu'un certain nombre de radicaux modérés, dans les campagnes surtout, n'approuvent pas cet ostracisme déguisé et voudraient laisser enfin l'un des quatre sièges de la Haute-Argovie au libre choix du parti conservateur. Ce ne serait vraiment pas trop pour une minorité qui compte plus de 4000 électeurs, soit le tiers environ du corps électoral.

Ces voix indépendantes se feront entendre dans une assemblée générale, qui est convoquée à Berthoud, dimanche prochain.

De la décision que prendra cette assemblée dépendra l'attitude de la Volkspartei.

Nous recevons, à ce sujet, une correspondance dont nous extrayons ce qui suit :

Les conservateurs libéraux de notre arrondissement, en remplacement de M. Steinhauer, démissionnaire, qui leur avait été octroyé par les radicaux, proposent le vaillant défenseur des agriculteurs et de la démocratie, M. le député Dürrenmatt, rédacteur.

D'après ce que nous annoncent les journaux du parti, les radicaux semblent avoir oublié leurs promesses solennelles et réitérées. Nous avons vu pas déclaré, lors de la lutte pour l'introduction de la proportionnelle légale dans la Constitution fédérale, qu'ils étaient disposés à appliquer, de leur propre volonté, le principe de la représentation des minorités. Or, ils proposent aujourd'hui de remplacer le seul représentant de la Volkspartei par un radical de la plus belle eau.

Toutefois, le sentiment de l'honneur, qui veut qu'on tienne la parole donnée, et la pensée qu'il serait intolérable d'exclure un grand parti de toute représentation au Conseil national, n'ont pas complètement disparu dans certains milieux du parti radical. Nous savons qu'un grand nombre de rajeunés de ce parti ne voient pas de bon oeil qu'on fasse opposition à la candidature de M. Dürrenmatt, car ils n'ont pas oublié les grands services rendus par cet intrépide lutteur à la cause des petits et aux intérêts des agriculteurs bernois.

Il est à espérer que les modérés réussiront à faire prévaloir leur opinion à l'assemblée de Berthoud. Nous ne verrons pas toute une grande minorité privée de sa représentation au lendemain des solennelles déclarations faites en faveur de la proportionnelle volontaire. En laissant à cette minorité un siège sur quatre, on ne ferait qu'accomplir un acte de justice et de patriotisme.

M. Hofer, le candidat que l'on essaye d'opposer à M. Dürrenmatt, est certes un agriculteur de grand mérite ; mais ce n'est pas un homme de Parlement. Il siège au Grand Conseil depuis 1893, sans avoir jamais pris la parole pour défendre les intérêts agricoles, pas même lorsqu'on voulait imposer au peuple l'augmentation du prix du sel.

LETTRE D'ALLEMAGNE

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berlin, 13 octobre.

Nous voici à la veille de l'ouverture du Reichstag. La campagne parlementaire sera suivie par l'opinion avec une attente anxieuse des événements. C'est que, outre son importance vitale au point de vue des intérêts économiques du peuple allemand, la question du tarif douanier peut avoir une influence décisive sur nos destinées politiques. Jusqu'ici, le gouvernement a tenu, dans les questions purement politiques, à se ménager l'appui du Centre et du parti conservateur, et cet appui lui a généralement été octroyé. En échange, ces partis demandent aujourd'hui au gouvernement de prendre à cœur les revendications économiques qu'ils ont promises à leurs électeurs. En 1898, de faire triompher au Parlement. Le principal de ces postulats vise à obtenir en faveur de l'agriculture la protection douanière. Le gouvernement parut d'abord vouloir déférer à ces demandes. Aussi y eut-il déception, quand on connut les taux inscrits par lui au projet de tarif, pour les rubriques agraires. Les droits proposés ne répondaient pas à l'attente de l'agriculture allemande et de ses représentants parlementaires. Cependant, l'exposé des motifs qui accompagnait le projet, et les déclarations faites à ce sujet par le Chancelier de l'Empire et par son représentant, le comte Posadowski, lors des premiers débats au sein du Reichstag, autorisaient la crânerie que le gouvernement n'avait pas d'objection de principe à opposer à une élévation notable des droits agraires, et que, s'il n'avait pas réalisé pleinement les vœux des agriculteurs, c'est qu'il préférerait, par raison de tactique, avoir l'air de se laisser forcer la main par le Reichstag.

C'est ainsi qu'on lisait dans l'exposé des motifs le suggestif passage suivant :

On est obligé de reconnaître que les modifications survenues dans les conditions de la production allemande, au détriment de l'agriculture, entraîneront à la longue une funeste répercussion, pour la collectivité, dans d'autres domaines encore que dans le domaine économique. Aussi la conviction s'impose qu'il est urgent de prendre des mesures de prévention efficaces. C'est à quoi vise le présent projet de tarif, et c'est un des objectifs principaux, de procurer un soulagement à l'agriculture indigène, en passant, par la mise en vigueur de droits protecteurs, au préjudice qu'elle essuie du fait du développement des relations mondiales et du marché international, et en compensant ce préjudice de telle manière que le rendement pécuniaire soit plus équitablement proportionné au coût de production.

Le renforcement du tarif doit procurer à l'agriculture la possibilité de gains plus convenables et susceptibles d'encourager l'amélioration des moyens de production. S'il en devait résulter une aggravation de charges pour la collectivité des consommateurs, il faudrait la supporter, pour conjurer une bien plus grave atteinte au bien-être de l'Etat.

Nul ne se fût permis de douter que le gouvernement ne fût décidé à accorder ses actes avec les paroles qu'on vient de lire. Aussi les représentants des intérêts agricoles au Reichstag étaient ils en droit de s'abandonner à l'espoir qu'il suffirait d'édifier le gouvernement par un exposé sincère des faits et de la situation, pour le persuader que les taux proposés dans le projet de tarif étaient insuffisants, en ce qui concerne l'agriculture, et inefficaces à réaliser le but indiqué dans l'exposé des motifs ci-dessus.

Cet espoir était d'autant plus fondé que l'on savait pertinemment que la Commission d'économie publique, formée de représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, qui avait assisté le gouvernement dans l'élaboration du tarif, s'était trouvée unanime dans certaine propositions de forme et de fond, pleinement équitables pour l'agriculture.

Autre motif d'espoir : M. le comte Bülow avait fait des déclarations très catégoriques, abouissant toutes à la conclusion qu'en toute première ligne les demandes de l'agriculture concernant une élévation des droits protecteurs devaient recevoir satisfaction ; étant donné le rôle éminent de l'agriculture comme nourricière de la nation et garante de sa force, avait dit M. de Bülow, elle a droit à toute la protection et l'aide compatible avec le fonctionnement normal de la vie économique.

Telle était, avant Noël dernier, la manière de voir et l'attitude du gouvernement. Quel changement depuis lors ! Graduelle-

ment, les dispositions du gouvernement à l'égard des revendications agrariennes ont évolué jusqu'à l'hostilité intransigeante, jusqu'à la fameuse déclaration faite par M. de Posadowski le 22 septembre et qui consuma la volte-face du pouvoir.

Les représentants du parti conservateur avaient proposé l'inscription au tarif des droits agraires réclamés comme indispensables par l'unanimité des organes publics et privés de l'agriculture allemande, et acceptés par la Commission d'économie publique elle-même. Sans daigner tenter la moindre démonstration de l'exagération des taux réclamés, sans apporter la moindre preuve de leur non-nécessité au point de vue de la prospérité de l'agriculture, le représentant du Chancelier se borna à la déclaration suivante :

Même si ces propositions étaient fondées, on ne saurait les admettre, parce qu'une pareille aggravation des droits douaniers constituerait une atteinte funeste à la stabilité de notre développement économique, dont l'orientation est marquée par la diminution graduelle de la population agricole et par l'accroissement constant de la population industrielle.

La volte-face, comme on voit, est complète : la sollicitude pour l'agriculture, affichée dans l'exposé des motifs du projet de tarif, cesse d'occuper « en première ligne » le gouvernement ; ce sont maintenant les intérêts de l'industrie qui occupent ses préoccupations et lui font désirer la conclusion à tout prix de nouveaux traités de commerce.

A quelles influences faut-il attribuer cette transformation radicale de la manière de voir et de l'attitude du gouvernement ? On n'est pas embarrassé, aux bons endroits, de les indiquer. Mais, dira-t-on, comment le comte Bülow n'a-t-il pas en la force de les tenir en échec ? — Demandez comment il a pu prendre si tranquillement son parti de l'envoi et de la publication, faits derrière son dos, du fameux télégramme impérial au prince-régent de Bavière. Ceci explique cela.

M. de Bülow montre, en effet, une étonnante condescendance, et cette condescendance le met en face d'une situation politique telle qu'on n'en saurait imaginer de plus ardue.

Avec l'ancien tarif douanier, le gouvernement ne peut songer à affronter avec espoir de succès des négociations douanières avec l'étranger. Il lui faut, pour cela, un tarif transformé. Mais, par son attitude inconstante, le gouvernement a divisé la majorité primitivement acquise à son projet. Il s'est aliéné le parti conservateur, qui est décidé à rejeter le tarif, si les droits agraires ne sont pas portés à un taux sensiblement plus élevé que ne le prévoit le projet du gouvernement. Les socialistes et l'extrême-gauche sont résolus à repousser le projet, même tel quel. Seuls, les nationaux-libéraux sont acquis dans leur grande majorité au projet du gouvernement.

Le Centre avait d'abord pris position sur le même terrain que les conservateurs ; mais sa situation électorale est différente de celle du parti conservateur. Ses troupes ne se composent pas, comme celles de ce parti, exclusivement d'électeurs agrariens ; il doit compter davantage, au contraire, avec l'élément industriel prépondérant dans les provinces occidentales, où il a son point d'appui. En revanche, les membres bavarois du Centre représentent à peu près exclusivement des régions agricoles. Dès lors, le Centre a un intérêt majeur à ce que la question du tarif soit liquidée dans cette législature, par l'adoption de la loi, et ne devienne

pas la plate-forme de la prochaine campagne électorale, attendu que, si cela arrivait, l'unité du parti, jusqu'ici artificiellement maintenue à l'extérieur, sombrerait inévitablement. En effet, tandis qu'en pays bavarois le Centre doit se montrer résolu agrarien, sous peine de voir toutes les associations agricoles, au sein desquelles se manifesta d'ores et déjà un sourd mécontentement, passer au camp de la Ligue des agriculteurs, dans les provinces rhénanes et en Westphalie, il reçoit de ses électeurs l'invite formelle de faire passer avant toute autre la préoccupation des intérêts industriels.

Sa situation étant telle, le Centre a un intérêt majeur à ce que l'on arrive à une entente, et il s'emploie activement à la provoquer. Mais je crains bien que ses efforts ne restent infructueux. Il n'y a pas d'espoir que le gouvernement se décide à faire un pas au-devant du parti conservateur. Or, sans l'appui de ce parti, il est inutile de songer à grouper une majorité en faveur du tarif. Que si, contre toute attente, le Centre y réussissait, il aurait encore à compter avec les socialistes, unis à l'extrême-gauche, décidés tous deux à employer l'obstruction pour empêcher la discussion du projet de tarif d'arriver à chef. Il y a un millier de rubriques ! L'obstruction aura beau jeu.

Pour avoir manqué d'énergie, le comte Bülow devra se résigner à enregistrer l'échec du projet de tarif, comme il a dû renoncer à procurer à son maître la satisfaction de voir résoudre conformément aux vœux impériaux la question du canal. Le Chancelier restera-t-il encore, après cela, persona grata ? Cela me paraît fort douteux. Déjà, on a des échos de menaces de disgrâce qui planent, du haut de l'Olympe impérial, sur les têtes des ministres conservateurs de Poddieky, de Rheinbaben et de Hammerstein. Si la situation du Chancelier vient à être ébranlée, il faudra s'attendre à voir l'empereur inaugurer un changement complet de système politique.

Les généraux boers à Berlin

Le train amenant les généraux boers est entré en gare de Berlin, hier soir, jeudi, à 5 h. 23. La réception a été simple. Longtemps avant 4 h., une foule considérable attendait les généraux ; les rurs par lesquels ils devaient passer étaient pleines de curieux. La police avait pris des mesures étendues. Le wagon dans lequel se trouvaient les généraux s'est arrêté au milieu de la gare. Le député Luchow est monté dans leur coupé, où il a prononcé le discours de bienvenue, que des courras empêchaient d'entendre.

Après l'allocution de M. Luchow, les généraux se sont rendus à l'hôtel du prince Albert, où M. Trojan les a salués au nom du Comité central. Selon les *Novosti*, les trois généraux boers se rendront sous peu en Russie pour remercier le peuple russe de tout ce qu'il a fait, pendant la durée de la guerre, afin de soulager la misère des femmes et des enfants des Burghers internés dans les camps de concentration.

D'après ce journal, les généraux visiteront les principales villes de l'Empire, dans l'ordre suivant : Saint-Petersbourg, Moscou, Kieff, Odessa, etc. Dans toutes ces villes, ils feront des conférences au bénéfice de leurs compatriotes ruinés par la guerre.

Cabinet autrichien
La *Neue Freie Presse* de Vienne annonce la démission du ministre de la justice, M. Spens de Booden. Ce journal ajoute qu'il serait question du professeur Lammasch pour succéder à M. Spens de Booden.

La reine Wilhelmine
La *Gazette de Francfort* apprend de source autorisée que la reine Wilhelmine va bientôt être mère.

Les Antilles
Le Landsting danois a discuté mercredi, en première lecture, le projet de cession des Antilles danoises.

L'agitation macédonienne
Le Comité Zontchef convoque pour dimanche à Sofia une réunion en vue de faire un rapport sur les événements en Macédoine et de prendre une décision relativement à un appel à adresser aux grandes puissances pour les prier de défendre la cause de la Macédoine.

Après cette réunion, M. Michailowski, président du Comité, entreprendra un voyage circulaire dans les grandes villes de l'Europe.

M. Krüger dans le Midi
Le président Krüger est arrivé mercredi soir à Menton. Il a été salué par une foule considérable. Le maire de Menton lui a souhaité la bienvenue à la gare.

Echos de partout

LA DOULOUREUSE
On se raconte tout bas, à Strasbourg, la méaventure survenue à un député d'Alsace-Lorraine. Pendant la dernière session de la délégation d'Alsace-Lorraine, il s'était légèrement blessé à un doigt. Pour éviter les frais de médecin, il s'adressa à un de ses collègues qui exerce l'art d'Écucule pendant les vacances parlementaires. Celui-ci examina le mal et prescrivit un bain antiseptique, mais quelques jours plus tard envoya une note de 10 marks... pour une consultation médicale.

Le député vexé de l'aventure s'empressa de conter le cas à un autre de ses collègues, avocat de sa profession. Celui-ci conseilla de payer pour éviter le ridicule... et les frais. Le lendemain, à son tour, il adresse une note de 10 marks... pour une consultation juridique. Le député alors se fâche sérieusement et rencontrant quelques collègues à la « délégation » les prie d'arranger cet incident ridicule. Ceux-ci saisissent le Tribunal spécial qui a pour mission de départager les députés en cas de petits différends personnels. Le Tribunal a condamné le député à payer ses deux consultations soit 25 francs et à offrir à ses collègues du Tribunal un panier de champagnes pour les avoir saisis d'une affaire non parlementaire.

LE PRIX NOBEL
C'est le 1^{er} janvier prochain que doit être officiellement connue la liste des lauréats du prix Nobel, pour l'année 1902. Toutefois, quelques journaux allemands se disent déjà en mesure d'en indiquer les heureux bénéficiaires. Ce seraient, d'après leurs pronostics : Pour la physique : M. Marconi, l'inventeur de la télégraphie sans fil ; pour la médecine : lord Lister, Robert Koch et Baccelli ; pour la littérature : MM. Hauptmann, Tolstoï et Stenkliewicz ; pour le prix de la paix : M. Bartha et M^{me} de Suttner.

D'autre part, les Scandinaves, pour la littérature, mettraient en avant leur fameux Bjornstjerne Bjornson.

LES RECETTES UTILES
Des gazettes médicales prennent le soin de nous faire connaître comment les Marocains

guérissent la rage. Ces remèdes sont ingénieux, mais varient avec les latitudes. Dans le Nord, le traitement comprend deux parties, l'une externe et l'autre interne.

Le traitement externe consiste à appliquer sur la plaie des poils de l'animal enragé, après les avoir réduits en cendres ; le traitement interne est encore plus simple : il consiste à manger de l'ail cru pendant dix jours. Dans certaines provinces, on ajoute de la poudre de cautharides, mais ce remède ne paraît pas recommandable. Dans le Sud, on cautérise le blessé au vertex avec du soufre, et on l'enferme avec précaution dans une chambre obscure, où il doit être environné de douceurs. Dans l'Ouest, on remplace la cautérisation par un bain de mer, et on enferme également le blessé dans l'obscurité pendant sept jours. On voit que ces deux traitements sont à peu près identiques.

Les Juifs de Marakesch, au lieu d'enterrer l'homme, l'enferment que ses vêtements ; mais ils les laissent douze mois entiers dans l'ombre ; même pour donner plus d'efficacité au régime, le moribond bête pendant tout ce temps dans une tasse d'or ; il a également pris soin, aussitôt après l'accident, d'écrire sur la peau d'un serpent : *kanti, kanti, kirus*.

On sait que les Juifs des pays sarrasins ont été longtemps les premiers médecins du monde. Une autre recette en honneur dans tout le Magreb, ordonne de manger un gramme du fleg du chien enragé. Le plus singulier est que ce remède peut être efficace. M. Frantzin a démontré, en effet, que la bile des chiens enragés contenait « une antitoxine capable, dans certaines conditions, de prévenir les manifestations de la rage ».

DE WET ET CHAMBERLAIN
On raconte l'anecdote suivante sur De Wet : Loraqu'il fut présenté à Chamberlain, celui-ci lui aurait tout d'abord, avec quelque dédain sans doute, donné simplement du « Monsieur ». — Général De Wet... rectifia le héros boer. — Monsieur De Wet, insista le ministre anglais. — Général ou rien du tout ! reprit alors De Wet d'une voix ferme. Et M. Chamberlain n'eut qu'à s'incliner.

CONFÉDÉRATION

M. de Bülow et le tarif douanier suisse. — M. de Bülow, exposant au Reichstag les modifications apportées au tarif des autres Etats, a dit à propos de la Suisse :

La Suisse avait, en 1891 déjà, avant la négociation de son traité de commerce avec l'Allemagne, élevé d'une manière sensible son tarif autonome sur presque toute la ligne. Elle nourrit les mêmes intentions aujourd'hui. Dans plus d'un pays, par exemple en Russie et en Suisse également, l'industrie s'est développée pendant ces dix dernières années. Ces pays, suivant le courant général, s'efforcent plus que par le passé de protéger leur marché intérieur en faveur de l'industrie nationale. Nous devons, par conséquent, être en mesure de faire de plus grandes concessions pour conserver un débouché à nos produits dans ces pays.

Electrotechnie. — Dans sa 45^{me} assemblée générale, tenue à Saint-Gall et qui comptait 150 participants, la Société suisse des électrotechniciens a décidé l'extension de l'inspecteur établi pour le contrôle de la sécurité de l'exploitation des installations électriques. A cet inspecteur serait jointe une station d'essais pour l'examen du matériel d'isolement. En outre, on prévoit la création d'une station d'essais pour les appareils et instruments électriques.

A Genève. — Le Tribunal de police de Genève a jugé jeudi après midi 40 manifestants arrêtés ces jours derniers pour faits de grève. Deux ont été acquittés, 38 ont été condamnés à des peines variant entre 24 heures et 8 jours d'arrêts de police.

Le parti socialiste a désigné MM. Triquet et Sigg comme candidats aux élections du Conseil national.

A Neuchâtel. — La *Suisse libérale* publie un article de tête intitulé : *Pas un seul pour Perret*, dans lequel l'organe des libéraux neuchâtelois déclare inacceptable le combinaison imaginée par le groupe radical-indépendant (perrettiste) et consistant à octroyer sur la liste indépendante un siège aux socialistes et un siège aux libéraux, en réservant au groupe Perret la désignation du candidat concédé au parti libéral. On sait que le groupe radical indépendant est décidé à combattre toute candidature maçonnique. De là sa réserve à l'égard du candidat libéral à désigner.

La *Suisse libérale* dit que son parti ne peut admettre une combinaison qui le forcerait à ne présenter qu'un candidat, sous peine de sacrifier son représentant actuel au Conseil national, car il est évident que M. Calame-Colin se trouverait en état d'infériorité à l'égard de l'autre candidat libéral porté sur la liste perrettiste.

La *Suisse libérale* conclut que : « Pas un seul libéral ne votera le 26 octobre pour M. David Perret ».

La fin d'une race. — On annonce le décès, survenu à l'âge de 75 ans, de M^{lle} de Gingins-la Sarraz, propriétaire du château de La Sarraz (Vaud).

La défunte était la sœur du colonel et conseiller national de Gingins, décédé il y a quelques années. Avec elle s'éteint la vieille famille des dynastes de Gingins.

Association catholique suisse

La réunion des délégués de l'Association catholique suisse et de l'Association d'éducation catholique aura lieu, comme nous l'avons annoncé, à Lucerne (Hôtel Union), les 20 et 21 octobre.

Voici le programme de la réunion :

Lundi, 20 octobre 1902.
Après midi, de 2 à 4 heures : Réunion du Comité de l'Association d'éducation. (Tous les membres déjà présents à Lucerne sont invités à cette séance.)
De 4 1/2 à 7 heures : Séance du Comité central de l'Association catholique.

Mardi, 21 octobre 1902.
A 7 1/2 heures du matin : *Requiem* dans la chapelle de Saint-Pierre pour les membres défunts (Dr Zürcher-Dschwanden etc.).
De 8 1/2 à 10 heures : Séance des délégués de l'Association d'éducation : discours d'ouverture, rapport et compte-rendu annuel.
Discours de M. Staub, instituteur, à Sachseln, sur le côté religieux et instructif de l'école complémentaire (Fortbildungsschule).
Discours de M. le réacteur Frei, d'Einsiedeln, sur l'action moderne dans les écoles.
Discours de clôture.
De 10 à 11 heures : Séance des délégués de l'Association des catholiques suisses.

Tragédia :
1. Discours d'ouverture du Président central.
2. Rapport sur les sections de la Suisse allemande, par M. Peter, rév. curé de Trübingen, ancien secrétaire de l'Association.
3. Rapport sur les sections de la Suisse française, par Mgr Esseliva, prot. apost. à Fribourg.
4. Rapport sur les sections de la Suisse italienne, par M. le député Tarchini, avocat, à Balerna.
5. Compte rendu pour 1901. Rapporteur M. Graf, chassier central à Lucerne.
Cotisations à verser à la Caisse centrale pour 1903.
6. Election du nouveau Président central.

PREMIER NUAGE

PAR M. AIGUERSE

— Vraiment, ma chère !... Quelle philosophie ! A part les chiffons, les bêtises, vous ne comprenez rien, vous autres, femmes ! Et d'un geste brusque, « Monsieur » repoussa le bouquet de violettes posé devant lui sur la cheminée. Le vase, léger, délicat, alla se heurter contre une statuette de bronze et se brisa en mille pièces.

— Voilà ce qui arrive avec ta manie de mettre les objets fragiles un peu partout. Une vraie manie de bibelots ! Madame allait riposter, quand Françoise, ayant frappé deux coups légers à la porte, annonça : « Madame est servie ! »

— Allons déjeuner, dit « Monsieur » ; puis, je ferai un tour avant de rentrer au bureau, car j'ai la tête en feu.

Il n'offrit pas, comme de coutume, le bras à la jeune femme pour passer dans la salle à manger, et elle marcha devant lui, pâle de tristesse, les yeux pleins de larmes qu'elle s'efforçait de refouler ; car pleurer en sa présence, lui montrer qu'il l'avait si cruellement blessée, jamais ! Mais que ce déjeuner serait long ! Il mangerait, lui, peut-être ; quant à elle, son cœur était trop gonflé d'amertume pour qu'elle pût avaler une seule bouchée.

Il s'assit en silence en face l'un de l'autre. Le poêle de faïence ronflait joyeusement, un gai soleil d'hiver glissait sur la nappe finement damassée, éclairant les assiettes à larges fleurs

et les carafons de cristal ; sur des réchauds, les fameuses côtelettes et les rognons sautés répandaient une odeur engageante, tandis qu'au milieu de la table un bouquet de houx réjouissait les yeux.

Mais les couvres n'étaient pas à l'unisson de ce qui les entourait.

« Monsieur », après un rapide regard jeté à la dérobée sur « Madame », avait remarqué sa pâleur et les pleurs se glissant sournoisement sous les cils, et à sa colère encore vivace se mêlait un vague regret d'une brusquerie que rien ne justifiait... Il avala d'un trait son café à la coque, pendant que « Madame » s'efforçait d'y goûter.

Il est très frais et cuit à point, commença « Monsieur » d'un ton conciliant.

« C'est possible ! dit « Madame » du bout des lèvres, en repoussant son assiette, je n'en ai pas envie.

— Alors, tu vas manger une côtelette ; tiens, celle-ci... »

— Non, répondit « Madame » d'un signe de tête.

— Des pommes de terre, veux-tu ? Nouveau signe négatif.

— Comment ! tu ne vas rien manger ?

— Je n'ai pas faim.

— Allons, voyons, Marielle, mange un peu. Je t'en prie, vois ce petit morceau, pour me faire plaisir.

Les yeux de « Madame » lancèrent un éclair indigné ; lui faire plaisir quand il venait de la torturer, certes non ! Elle répondit encore :

— Merci, je n'ai pas faim.

— Tu es malade, alors ?

— Je ne suis pas malade.

— Tu ne veux pas manger ?

— Non.

— Eh bien, je ne mangerai pas si tu ne manges pas.

Et « Monsieur » fit semblant de plier méthodiquement sa serviette.

« Madame » songea avec soulagement que c'était la fin de son martyre ; d'un air d'impératrice, elle appuya son doigt sur le timbre, et Françoise parut :

— Desservez, dit « Madame » d'un ton glacé, nous avons fini de déjeuner.

Françoise regarda alternativement les Jones pâles de « Madame », les yeux furieux de « Monsieur », et, enlevant les plats, elle regagna sa cuisine, pendant qu'un demi-sourire glissait sur sa bonne figure un peu ridée.

— Ils se sont disputés, dit-elle à demi-voix ; bah ! on ne s'enlame que mieux après ! Ce soir, il n'y paraîtra plus. Avec mon pauvre Jacques (que Dieu ait son âme) nous faisons tout comme ça au commencement. Quand même, la « petite » va pleurer, et je n'aime pas à la voir pleurer, cette enfant !

Françoise avait connu la jeune femme dès l'âge de trois ans, elle avait toujours été sa fidèle gardienne, son « chien dévoué », comme elle disait dans son naïf langage, et la moindre peine atteignant cette dernière lui était un véritable supplice.

Dans la salle à manger, un silence glacial avait régné au départ de Françoise ; soudain « Monsieur » s'était levé, se bornant à dire : « Très bien ! » Puis, on avait entendu ses pas résonner dans le vestibule et la porte retomber avec fracas.

Alors « Madame » s'était précipitée dans sa chambre ; elle allait donc pouvoir pleurer, « pleurer à plein cœur ! » Se sentant une minute encore, elle entra ouvrit la porte :

— Françoise, je n'y suis pour personne, pour personne, vous entendez ;

— Pas même pour la mère de « Madame » !

— Pas même pour maman ; si elle vient, je suis sortie.

Elle ferma la porte à clef, et se jetant dans un fauteuil, elle se mit à sangloter de toutes ses forces. — Qu'avait-elle pensé d'épouser ce cruel ! Quel monstre ! Comme il comprenait peu les délicatesses féminines ! Comme il avait repoussé ses prévenances, mal pris ses encourageantes paroles ! Et quelle colère pour un rien, le simple rapproche d'un chef !

— Lui faudrait-il donc passer sa vie avec un être pareil, l'accablant un jour de tendresse, et la renvoyant loin de lui le lendemain ! Quelle déshonneur ! Quelle vie brisée ! — Elle était si jeune encore ! Souffrir ainsi après trois mois seulement de mariage !

La tête cachée dans ses mains, la jeune femme pleurait désespérément, mordant son mouchoir de battise, inconsciente des heures qui s'écoulaient, oubliant tout, sauf la douleur... Quand elle entra ouvrit ses yeux gonflés de larmes, la pendule marquait quatre heures. Dans une heure, il serait là ! Il lui faudrait passer la soirée en tête-à-tête avec lui ! Elles étaient si douces, si bonnes, les jours précédents, ces veillées au coin du feu ! Lui, dans le grand fauteuil, lisant à haute voix une œuvre attachante pendant qu'elle, douillement enfoncée dans la petite chaise, tricotait un fichu de laine blanche, et que la bouillotte du thé chantait doucement près d'eux... — Parfois, il s'interrompait pour lui donner une explication sur un mot qu'elle ne comprenait pas bien ; ou, quand la lecture commençait à lasser, elle se levait, attrapait le livre avec adresse, le cachait dans sa corbeille à ouvrage et venait à installer près, tout près de son mari. Alors, la main dans la main, on commençait une longue causerie ; meaus propos n'y avait de charmes que pour eux ! Leur première rencontre aux Champs-Élysées, la soirée de fiançailles, le jour du mariage et le rapide départ

pour l'Italie, les mille merveilles du voyage ; le tout entremêlé de plans d'avenir et de rêves de bonheur sans fin.

— Comme tout passe vite ! pensa la jeune femme ; je me sens le cœur brisé.

Elle appuya sa tête sur le dossier du fauteuil, laissant ses yeux errer autour d'elle sur les meubles choisis « ensemble ». — « Il » était bon cependant, car il avait fait des folies pour lui être agréable ; plus sérieuse, plus économe, elle voulait restreindre les achats, mais il avait tenu à lui créer un intérieur charmant.

— Comme il avait peu épargné ses pas pour cette commode Louis XVI ! Et le jour de son anniversaire de naissance, qu'il était heureux en lui donnant sa table à ouvrage délicatement incrustée !

— Un sourire glissa sur les lèvres de Marielle à ce souvenir, et son regard chercha la table en question. Elle était là près d'elle, et dessus, en pleine lumière, dans un cadre d'argent niellé, un portrait, « son » portrait, frappant de ressemblance... celui qu'il avait porté la veille de son départ pour la campagne, un mois après leurs fiançailles. Comme il était triste, ce soir-là, de cette séparation, bien courtois cependant !

(A suivre)

Berlin, 17 octobre.

Le Centre a conclu avec les Polonais de la Haute Silésie un compromis pour les prochaines élections au Reichstag, dans ce sens que le Centre présentera des candidats qui, dans toutes les questions touchant à l'Eglise et à l'école, voteront avec les Polonais.

Bellinzone, 17 octobre.

Le groupe socialiste présente les candidats suivants pour les élections au Conseil national : Dans l'arrondissement du Nord, MM. Manzoni, Ferri et Alberti ; dans l'arrondissement du Sud, les trois mêmes candidats et, en plus, le secrétaire ouvrier, M. Léo Macchi.

Saint-Gall, 17 octobre.

L'assemblée des députés conservateurs du XXXI^e arrondissement fédéral a désigné comme candidats au Conseil national MM. Lutz, Gächter et Scherrer.

Mérisau, 17 octobre.

Le parti ouvrier du demi-canton d'Appenzel Rhodes Extérieures porte comme candidats au Conseil national M. le landammann Eugster et M. le D^r Hertz.

Les changements d'adresses, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observatoire de l'École de Pérolles, près Fribourg. Altitude 635m.

BAROMÈTRE										
Octobre	11	12	13	14	15	16	17	Octobre		
725,0								725,0		
720,0								720,0		
715,0								715,0		
710,0								710,0		
Moy. 705,0								Moy. 705,0		
700,0								700,0		
695,0								695,0		
690,0								690,0		

THERMOMÈTRE C.										
Octobre	11	12	13	14	15	16	17	Octobre		
7 h. m.								7 h. m.		
1 h. s.							12	5	1 h. s.	
7 h. s.							8	8	7 h. s.	

THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA			
Maximum	12		Maximum
Minimum	5		Minimum

HUMIDITÉ			
7 h. m.	80		7 h. m.
1 h. s.	57		1 h. s.
7 h. s.	80		7 h. s.

Pour la Rédaction : J.-M. SOUSSENS.

UNE QUALITÉ FRANÇAISE

Les Français peuvent avoir des défauts, mais ils ne sont ni oublieux ni ingrats, aussi quand nous allons chez nos voisins, y sommes-nous reçus de la façon la plus affable et la plus courtoise : « Nous ne saurons jamais reconnaître ce que vous avez fait pour nous pendant l'année terrible », nous disait dernièrement à Neuchâtel un officier supérieur en retraite qui, chaque année, depuis trente-deux ans, vient s'agenouiller devant la tombe sous laquelle dorment ses frères d'armes.

Il existe entre les deux peuples une estime et une sympathie qui ne perdent pas une occasion de se manifester. Ces sentiments s'accroissent encore quand ils sont basés sur des services réciproquement rendus. Tel est le cas qui nous occupe aujourd'hui.

Dans une lettre datée du 12 mars 1902, lettre dont la signature était d'un médecin légalisé par le notaire M. Pettipierre, M. Albert Georges, négociant, 7 rue de l'Hôpital, à Neuchâtel, nous donne des détails très intéressants sur une cruelle maladie dont il a bien longtemps souffert, mais qui, heureusement, grâce à un Français, n'est plus pour notre compatriote qu'à l'état de souvenir. « Mes douleurs étaient parfois intolérables », disait notre correspondant ; « l'estomac me faisait un mal affreux, j'avais des vomissements très fréquents, des étouffements, des douleurs dans la tête et j'étais aussi très incommodé par une constipation des plus opiniâtres. Je dormais fort peu et mon sommeil était très agité. En un mot, j'étais dans un état des plus précaires. J'avais bien pris différents remèdes mais sans en retirer aucun soulagement. Un jour, je lus dans un journal qu'un pharmacien français, habitant Lille, vendait en Suisse, au prix de 4 fr. 50 le flacon, un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers, et j'essayai aussitôt. La publication d'une guérison obtenue dans un cas identique au mien me fit comprendre que j'étais, moi aussi, atteint de cette terrible maladie. J'y eus immédiatement recours. J'en avais à peine pris quelques doses que j'éprouvai une amélioration des plus sensibles. Les vomissements cessèrent, la constipation disparut et bientôt je repris mes forces et mon embonpoint. Ma santé est maintenant excellente. Vous pouvez vous servir de cette lettre comme vous le jugerez bon. »

Monsieur Fayaz, heureux d'avoir pu être si utile à un de nos concitoyens, exauce son désir, en nous priant de publier cette nouvelle preuve de l'efficacité de son merveilleux médicament. Quant aux Français, nous faisons des vœux pour qu'aux hasards toujours incertains des guerres, ils préfèrent des victoires semblables à celle que nous venons de citer, car leurs fruits profitent à l'humanité tout entière.

Londres, 17 octobre. La Chambre des Communes et la Chambre des lords ont repris jeudi leurs séances.

A la Chambre des Communes, le député irlandais John O'Donnell, ayant pris la parole, malgré le refus du speaker de la lui accorder, M. Balfour demanda la suspension de l'orateur, qui est votée par 341 voix contre 51. La Chambre aborde ensuite la discussion du bill réglementant l'Instruction publique.

La Chambre des lords s'est ajournée au 3 novembre.

Londres, 17 octobre.

La discussion du bill sur l'Instruction publique a été ajournée et la séance levée.

Berlin, 17 octobre.

On mande de Belgrade au Lokal Anzeiger que le bruit court avec persistance que le ministre de Serbie à Pétersbourg, Novokowitch, sera mis à la retraite.

Vienne, 17 octobre.

Hier, à la Chambre, le président du Conseil a fait l'exposé de la politique du cabinet. Il a rappelé les perfectionnements parlementaires du budget de 1902, ce qui, a-t-il dit, a augmenté la confiance de la population et le prestige de l'Etat. Il a exprimé l'espoir que la Chambre saura maintenir cette conquête et qu'elle évitera que l'Empire ne subisse de nouvelles crises. M. de Koberger a exprimé, en terminant, la conviction que l'amour de la patrie mettra fin à la lutte entre peuples.

Le discours du président du Conseil a été interrompu à plusieurs reprises par de vives protestations des tchèques et par les applaudissements du reste de la Chambre. Une proposition du député tchèque Paqak tendant à ouvrir la discussion sur les déclarations de M. de Koberger est adoptée et la discussion mise à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui vendredi, après la discussion de la motion d'urgence.

La séance a ensuite été levée.

Berlin, 17 octobre.

Répondant à l'allocution de M. Trojan, le général Botha a remercié pour l'accueil superbe fait aux généraux. Il a ensuite constaté que la venue des généraux n'a aucun but politique, mais purement philanthropique, parce que le peuple boer est plongé dans une misère si profonde que les paroles sont impuissantes à l'exprimer.

Les généraux se sont ensuite retirés dans leurs appartements, mais, en présence des acclamations continuelles de la foule massée devant l'hôtel, ils ont dû paraître au balcon d'où ils ont adressé à la foule quelques paroles de remerciements.

Madrid, 17 octobre.

Suivant l'Imparcial, il se pourrait que l'attitude hostile de l'opposition parlementaire provoquât une crise ministérielle.

Nîmes, 17 octobre.

Les ouvriers agricoles ont décidé la grève générale. Ils font des démarches pour faire éclater la grève dans toute la province de Cadix.

La Barbade, 17 octobre.

La Soufrière est de nouveau en pleine éruption. Des poussières volcaniques venant de Saint-Vincent commencent à tomber. Les affaires sont suspendues. Il faisait si sombre, jeudi matin, que l'on a dû allumer des lampes à 10 heures et que les habitants ont dû rentrer chez eux.

Kingston, 17 octobre.

La coulée de Saint-Vincent a été jeudi en pleine activité ; une pluie de sable est tombée sur Kingston, mais sans causer le moindre dommage. A la Barbade, on a entendu des détonations lointaines et on a ressenti de légères secousses. A la Guadeloupe, on a entendu des détonations et le matin de bonne heure, on a vu une faible lueur dans la direction de la Martinique.

Jérusalem, 17 octobre.

Le choléra a fait son apparition à Gaza où il y a eu une quarantaine de décès. L'épidémie gagne rapidement le Nord, dans la direction de Jaffa.

New-York, 17 octobre.

Suivant une dépêche de Port-au-Prince, les troupes du gouvernement marchent sur les Gonaïves, quartier général des révolutionnaires.

Constantinople, 17 octobre.

La Porte a publié une circulaire ordonnant aux autorités provinciales de Macédoine d'informer le clergé et les personnes qui quitteraient leurs foyers par suite des menaces des agents du Comité macédozien qu'elles peuvent compter sur la protection du gouvernement.

Commission parlementaire tchèque d'engagement contre le ministère actuel une lettre des plus énergiques avec tous les moyens habituels, ce qui laisse prévoir l'obstruction parlementaire. Le club a voté ensuite, également à l'unanimité et d'accord avec les représentants de la grande propriété foncière et les agrariens, la réponse à faire au projet linguistique de M. de Koberger. Elle est très catégoriquement négative.

Le club des pangermanistes a décidé de son côté qu'il ne prendrait aucune part à n'importe quelle conférence de conciliation tchèque-allemande aussi longtemps que la langue allemande ne serait pas reconnue légalement langue d'Etat.

La situation peut donc être envisagée à tous égards comme très sérieuse ; néanmoins on espère que les Tchèques, sous l'influence des éléments modérés du parti, ne mettront pas tout de suite en pratique leur résolution d'obstruction et qu'ils s'en serviront simplement comme d'une menace, afin de laisser à M. de Koberger le temps de modifier son projet linguistique, trop favorable aux Allemands.

— Mercredi, est mort à Goritz le contre-amiral Lung, un des meilleurs officiers de la marine austro-hongroise. Il avait pris part à plusieurs expéditions importantes et particulièrement à celle qui a conduit l'archiduc Maximilien au Mexique. C'est lui qui avait ramené en Autriche les débris du malheureux prince, après son exécution à Queretaro. Le défunt était d'origine danoise. Il est mort à l'âge de soixante-huit ans.

Italie

La loi sur le divorce sera présentée par le gouvernement sous le titre de : « Loi pour le règlement des familles. » (Legge sull'ordinamento della famiglia.)

Cette loi qui comprendra aussi le droit à la recherche de la paternité, n'accordera le divorce que dans un nombre de cas très limités, comme coups et blessures graves, condamnation infamante. Le gouvernement espère ainsi désarmer l'opposition. Les conservateurs et les catholiques n'en feront pas moins une vive opposition.

Serbie

On télégraphie de Belgrade au Temps : Aujourd'hui on dément que la visite au czar et à la czarine soit ajournée ; la date n'en est pas encore fixée, il est vrai ; mais il convient d'attendre, pour cela, l'arrivée du ministre des affaires étrangères russe, le comte Lambsdorf, à Livadia, et il paraîtrait que le ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, M. Novakowitch, se serait trop hâté d'aviser le roi d'une nouvelle ou d'un bruit qui résulte non pas d'une décision officielle, mais d'une impression laissée au ministre par une conversation avec un haut personnage russe. Aussi espère-t-on de nouveau que tout s'arrangera.

Bulgarie

Sur l'initiative de la Turquie, les puissances ont adressé, dit-on, des représentations à la Bulgarie pour recommander au gouvernement bulgare de veiller avec le plus grand soin à ce qu'aucune communication ne s'établisse à travers la frontière entre les insurgés macédoniens, conduits par d'anciens officiers bulgares, et les Macédoniens habitant la Bulgarie.

M. Danef, président du Conseil et ministre des affaires étrangères, aurait répondu aux puissances, notamment à la Russie, en donnant les meilleures assurances. Toutefois, on raconte que, dans une note remise au commissaire turc à Sofia, M. Danef aurait ajouté en propres termes « qu'il lui était impossible de faire emprisonner tous les désespérés qui ne demandent qu'à mourir ».

Etats-Unis

On télégraphie de Washington au Daily Express, que le gouvernement allemand va avoir son organe à lui aux Etats-Unis. Le comte Seckendorf, frère de l'ancien chambellan de feu l'impératrice Frédéric, vient de prendre la direction du Times de New-York, qui devient l'organe officiel de l'ambassade ; les journalistes américains ont été remerciés et remplacés par des rédacteurs d'origine allemande.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Washington, 17 octobre.

Une dépêche de Wilkesbarre dit que la grève ne pourra être considérée comme terminée qu'après l'autorisation de la Convention des mineurs. Les Comités exécutifs des différents districts ont décidé la convocation de la Convention pour lundi.

Les Comités exécutifs de 3 districts, dans une conférence, ont décidé à l'unanimité de proposer à la Convention la reprise du travail, en lui soumettant les questions en litige.

35 000 francs. de titres au porteur. Les cachets étaient intacts et le sac paraissait en bon état. En l'ouvrant, on constata qu'il ne contenait qu'un numéro de l'Illustration et un Livret Châti, du 5 au 11 octobre 1902.

Le facteur des boîtes postales assistait lui-même à cette constatation : le sac avait été habilement décousu et recousu. Le commissaire de police, aussitôt appelé, a dressé procès-verbal, saisi le sac et les papiers. Il enverra le tout au Parquet de la Seine, qui sera saisi de cette affaire. Le vol semble n'avoir pu être commis qu'à Paris ou sur la ligne du chemin de fer.

Enfants empoisonnés. — Une famille de Tervres (Doux-Sèvres, France), ayant mangé des champignons, deux enfants sont morts. Quatre autres membres de la famille sont malades.

Accident de locomobile. — Un horrible accident est arrivé mardi soir, au hameau du Pied de la Plagne, Commune de Morzine (Savoie). On venait d'arrêter la marche d'une locomobile appartenant à un propriétaire de Bonneville et employée à battre du blé chez un nommé Pignat, lorsque soudain la chaudière fit explosion, projetant au loin les débris de la machine et faisant malheureusement plusieurs victimes. Quatre enfants de 8 à 12 ans ont été tués sur le coup et de nombreuses personnes blessées. Les deux enfants de Pignat ont été horriblement mutilés : l'un a le crâne fendu, la tête séparée du tronc, et les bras, coupés en plusieurs morceaux, ont été retrouvés au loin. Déjà horrible : un chien a été arrêté emportant une main du pauvre petit. L'autre enfant a été littéralement coupé en deux. Leur mère a fait transporter les petits corps à son domicile et lorsqu'elle les a vus dans cet affreux état est tombée évanouie. Les deux autres victimes, enfants d'un pauvre gâlocher, ont été projetés en l'air à une grande hauteur et ont été écrasés en retombant.

SUISSE

Collision de tramways. — Un terrible accident de tramways s'est produit à Genève jeudi, vers 1 h. de l'après-midi, à la Terrasse. Deux voitures électriques se sont rencontrées. Huit personnes ont été blessées, dont plusieurs gravement. Le choc fut formidable ; on entendit comme une forte détonation. Ce fut une panique parmi les voyageurs, qui furent projetés les uns sur les autres. Un des voyageurs a été relevé avec une fracture du crâne et deux côtes enfoncées. Un autre a eu le bras gauche cassé. Le wattman a eu les jambes brisées. On l'a conduit à l'hôpital. Les autres personnes sont blessées plus légèrement.

On ne connaît pas encore les causes de l'accident. On attribue celui-ci aux freins qui n'auraient pas joué, ou au patinage des roues sur les rails rendus humides par la pluie. Le tramway tamponneur a l'avant-train complètement défoncé.

FRIBOURG

Fribourg Morat. — Hier ont commencé les essais préliminaires à la collaudation officielle de la nouvelle ligne à traction électrique Fribourg-Morat. Trois ingénieurs de la section technique de la division des chemins de fer ont été délégués par le Département fédéral : MM. Arnold Pauli, Brunnenschweiler et Riva. La fabrique d'Érlikon, qui a fourni l'installation, est représentée par MM. les ingénieurs Mons et Modonesi. L'administrateur délégué du Fribourg-Morat, M. l'ingénieur R. Weck, assistait aux essais.

La journée d'hier a été consacrée à l'inspection de la voie. Les essais de traction ont lieu aujourd'hui. Les ingénieurs du contrôle fédéral inspecteront également les stations de transformation.

La collaudation officielle aura lieu le mardi 21 octobre.

Militaire. — Aujourd'hui, sont entrés au service 27 de nos jeunes soldats appelés à l'école de sous-officiers N^o II, à Colombier.

L'inspection d'armes complémentaire aura lieu cette année, à Bulle le 27, à Fribourg le 28 et à Morat le 29 octobre.

Apprentissages. — Les apprentis et apprenties inscrits pour les examens d'automne 1902, au nombre de 41, se répartissent comme suit :

Boulangers 4, charrons 3, coiffeur 1, cordonnier 1, forgerons 5, mécaniciens 2, menuisiers 2, relieur 1, sculpteurs sur pierre 3, serruriers 5, modistes 2, pierriste 1, tailleuses 11.

DERNIER COURRIER

Saint-Siège

On télégraphie de Rome au Temps :

Le Vatican a demandé au patriarche latin de Jérusalem, Mgr Plavi, un rapport très détaillé sur les incidents qui ont marqué l'arrivée des pèlerins italiens à Jérusalem, et les accords qu'il a pu conclure lui-même avec le consul d'Italie pour la réception du cardinal Ferrari.

Autriche-Hongrie

La plupart des groupes politiques se sont réunis pour discuter la situation et fixer leur attitude tant à la Chambre autrichienne que dans les conférences de conciliation tchèque-allemandes.

La plus importante de ces réunions a été celle du club jeune-tchèque, qui a voté à l'unanimité la résolution proposée par la

7. Discours de M. Baumgartner, directeur de l'École normale de Zoug, sur la signification et l'importance de l'éducation chrétienne en nos jours.

8. Discours de M. le conseiller aux Etats Winiiger, rédacteur du Vaterland, sur les Ordres et les Congrégations catholiques.

9. Rapport du Président central sur les préparatifs d'un Katholikentag suisse.

10. Divers. Clôture.

Le Comité lance l'appel suivant :

Chers associés, La réunion des délégués s'occupera d'importantes questions actuelles, sur lesquelles chaque catholique suisse devrait être instruit. C'est pourquoi nous attendons que les associés y arrivent nombreux. Chacun y est invité et a droit de consultation. Par contre, le droit de vote n'est accordé qu'aux délégués des sections, désignés d'après le § 8 II, alinéa 2 des statuts de l'Association. C'est un devoir d'honneur pour chaque section d'envoyer un ou deux délégués à la réunion de Lucerne.

Les sections ou associés qui désirent faire des propositions ou exprimer des vœux sont priés de les adresser, par écrit, au Comité central.

Le président central : Adalbert Wiaz. Le secrétaire : Henri Stocken.

Les élections en Valais

On nous écrit :

Comme on le sait, conservateurs et radicaux bas-valaisans étaient liés, depuis un certain nombre d'années, par un compromis dont l'établissement avait fait couler des flots d'encre et causé un vif mécontentement dans une partie de notre population ; je ne m'attarderai pas à souligner dans cette correspondance les résultats de cette politique de conciliation. Dénoncé aujourd'hui par l'échec de la législature nationale, le susdit compromis sera-t-il renouvelé et répondra-t-on ainsi gracieusement aux avances du parti radical, qui a voté le statu quo ; embouchera-t-on, au contraire, la trompette de guerre et entendrons-nous de nouveau sonner l'heure des honorifiques batailles électorales dont notre arrondissement était autrefois le théâtre ; c'est ce que décidera l'assemblée qui se tiendra à Vernayaz, dimanche prochain.

Si mes renseignements sont exacts, et ils sont puisés à source sûre, une très forte majorité du comité directeur préviserait pour l'entente avec les radicaux et il est presque certain que ce préavis l'emportera, quelque puissants que puissent paraître les motifs de ceux qui croient venu le moment de reprendre notre liberté d'action et de tenter de donner une verte leçon à ces hommes qui, per fas et nefas, ont voulu maintenir et fait maintenir dans notre arrondissement l'anomalie de deux Communes enlevées, sans rime ni raison, à un district absolument étranger à notre agglomération électorale.

Attendons avec confiance la décision qui sera prise à Vernayaz ; sur les flancs comme dans les rangs de l'armée conservatrice, la discipline sera parfaite ; sans murmures et inutiles récriminations, les chefs comme les soldats suivront le mot d'ordre qui sera donné en toute liberté, dimanche prochain, par l'assemblée des citoyens.

Vous avez signalé le choix des candidats pour le centre et le Haut-Valais ; parmi les magistrats dont les noms sont proposés aux électeurs, nous saluons avec plaisir M. l'avocat R. Evéquo, préfet du district de Conthey, ancien président du Grand Conseil et l'un de nos avocats les plus distingués ; il s'agit d'un homme de très haute valeur, d'un catholique éprouvé et d'un conservateur de vieille roche. Malgré sa jeunesse et la modestie dont il voile ses grands talents, M. Evéquo fera bonne figure à Berne dans les rangs de la droite.

Après l'élection de nos conseillers nationaux, nous aurons en Valais la nomination d'un conseiller d'Etat en remplacement du regretté M. Chappaz ; des noms commencent à circuler et on cite particulièrement MM. Tyssières, à Martigny, Pellissier et Stockalper, à Saint-Maurice et, surtout, H. Biolley, à Monthey. Chacun de ces messieurs ferait un excellent conseiller d'Etat ; mais aucun d'eux, paraît-il, ne se soucie de le devenir... La rentée, au gouvernement cantonal, du conseiller national Biolley serait acclamée par les conservateurs bas-valaisans unanimes ; espérons, si le Grand Conseil arrête son choix sur le président actuel de la Cour d'appel, que les instances des amis auront vite vaincu les hésitations que pourrait avoir ou les objections que pourrait faire l'éminent homme d'Etat que la Suisse entière connaît et estime et auquel l'Instruction publique en Valais doit tant.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Accident de chemin de fer. — Un train allant de Palerme à Catane a déraillé près de Corda ; il y a eu 14 blessés.

Vol de 35,000 francs. — Une maison de Bastia (Cors), avait reçu de Paris un colis postal, valeur déclarée 500 francs, contenant

